



CIBA Conférence
Information
Bibliothèques
Archives

2^{ème} édition | 26-28 août 2022 |

Événement virtuel

— Gouvernance de l'information
et du numérique —



Communication

L'accessibilité de la justice dans le contexte du tout numérique au Bénin

Marius Ewassadja Adaha
Centre de Documentation et d'Information Juridique,
Cotonou, Bénin

Marius Ewassadja Adaha est titulaire d'une Licence professionnelle en Archivistique-documentation obtenue en 2006 à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (Université d'Abomey-Calavi) et d'un Master professionnel obtenu en 2017 à l'École des Bibliothécaires et Archivistes de Dakar (Université Cheikh Anta Diop). Il est le Directeur Général du Centre de Documentation et d'Information Juridique du Bénin. Il peut être joint à l'adresse mariusewassadja@gmail.com.

L'accessibilité de la justice dans le contexte du tout numérique au Bénin

Marius Ewassadja Adaha

Centre de Documentation et d'Information Juridique, Cotonou, Bénin

Résumé

Le monde juridique au Bénin est indiscutablement en train de basculer dans le numérique. La loi n° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice au Bénin approfondit les réformes depuis 2016 en renforçant la transparence et la célérité des procédures devant les juridictions. Elle facilite l'accès à la justice à toutes les couches de la population et en intègre les outils numériques innovants dans le secteur public de la justice. Cette loi met un accent sur la dématérialisation progressive des procédures judiciaires concernant la saisine des juridictions, le suivi des procédures et le paiement électronique des frais afférents. Le ministère de la justice s'est engagé dans un plan sans précédent de transformation numérique, qui aura pour conséquence un changement profond de ses modes de fonctionnement. Cette étude vise à présenter l'impact du numérique sur le secteur de la justice. Elle présente les services et les actes délivrés aux citoyens et aux entreprises, la conservation des données, la protection des données à caractère personnel et les impacts de la dématérialisation de la justice sur la population.

Mots clés : Justice - numérique - Accès à la justice - Cyber justice - Usagers - Services - Données- e-justice.

Introduction

L'avènement du web 2.0 a consacré la participation des internautes ; désormais, sans connaissance en informatique, l'internaute devient également producteur de contenu et non seulement consommateur passif. Tous les secteurs d'activité ont recours au web 2.0. Cette révolution technologique du numérique ne laisse pas en marge le secteur du droit et de la justice. Les défis de la pandémie de Covid-19 nous démontrent clairement l'importance de discuter de la numérisation dans le contexte de l'État de droit et de poursuivre la réflexion sur la justice dans ce sens.

En 2020, le Conseil de l'Union européenne adopte des conclusions sur la numérisation pour améliorer l'accès à la justice. Il s'agit de saisir les opportunités offertes par la numérisation dans le domaine de l'accès à la justice (Justice numérique, s. d.).

En Afrique francophone, le secteur de la technologie connaît également un essor croissant. Cette région connaît déjà l'installation des legaltech d'origine européenne.

Au Bénin, le monde juridique est indiscutablement en train de basculer dans l'ère du numérique. La loi n° 2020 du 08 avril 2020 portant modernisation de la justice au Bénin approfondit les réformes depuis 2016 en renforçant la transparence et la célérité des procédures devant les juridictions, en facilitant l'accès à la justice à toutes les couches de la population et en intégrant les outils numériques innovants dans le secteur public de la justice. Cette loi met un accent sur la dématérialisation progressive des procédures judiciaires concernant la saisine des juridictions, le suivi des procédures et le paiement électronique des frais afférents (*Loi N° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice. - LEGIS.BJ, s. d.*). Le ministère de la justice s'est engagé dans un plan de transformation numérique, qui aura pour conséquence un changement profond de ses modes de fonctionnement. En droite ligne de la loi de la modernisation de la justice, le projet e-justice lancé en avril 2022 apparaît comme une solution globale d'intégration du numérique dans le secteur.

Quelles sont les conséquences de la numérisation sur l'accès au droit et la procédure judiciaire au Bénin ? Cette étude présente les services et les actes délivrés aux citoyens et aux entreprises, les impacts de la dématérialisation de la justice. Elle met également l'accent sur les problèmes possibles du fait de la numérisation de l'accès à la justice et quelques pistes de solution.

Actes délivrés aux citoyens : casier judiciaire et certificat de nationalité

Depuis le 29 juillet 2020, la délivrance du casier judiciaire en ligne via le portail national des services publics est possible. Le casier judiciaire est pour chaque personne, le relevé qui retrace l'ensemble des sanctions pénales, des décisions judiciaires ou administratives entraînant une privation de droit et des décisions affectant l'autorité parentale. En une année, entre 2020 et 2021, plus de 100.000 casiers judiciaires ont été délivrés soit près de 200.000 de recettes en un an (*MND / Actualités, s. d.*). L'expérience a permis de faire passer de 80 à 90% le taux de traitement des dossiers de demande de casiers judiciaires. Ce service permet à tout citoyen béninois, tout étranger résidant ou ayant résidé au Bénin de demander un extrait B3 de son casier judiciaire. Le casier judiciaire est valide pour 3 mois. La durée estimée pour ce service est de 72h et délivrée par le Centre national du casier judiciaire.

La demande du certificat de nationalité se fait aussi en ligne au Bénin sur le site du service publique à travers le lien <https://service-public.bj>. Le temps estimé

pour ce service est de 72h et assuré par le Tribunal de première instance de Cotonou.

Actes délivrés aux entreprises aux citoyens : *attestation de non-faillite*

Ce service offert sur le site du service public permet d'obtenir l'attestation de non-faillite d'une entreprise non radiée. La durée estimée pour la délivrance de cet acte est de 24h. L'institution chargée d'assurer ce service est le Tribunal de commerce de Cotonou.

Autres services en ligne

Il s'agit essentiellement du rôle de l'audience, de la saisine et de la jurisprudence.

Le rôle de l'audience est le document répertoriant l'ensemble des affaires qui doivent être jugées lors de l'audience (Lexique des termes juridiques). Le tribunal de commerce de Cotonou et le tribunal de première instance de deuxième classe d'Allada rendent disponibles les rôles d'audience disponible sur leur site web. Le tribunal de commerce de Cotonou est accessible par le lien <https://www.tribunalcommercecotonou.bj>. Le tribunal de première instance de deuxième classe d'Allada quant à lui est accessible à l'adresse <http://tpiallada.bj>.

Au tribunal de commerce, la saisine en ligne est possible pour les petites créances à l'adresse <https://www.tribunalcommercecotonou.bj/activites/petites-creances/petites-creances-saisine-en-ligne>. La jurisprudence commerciale est accessible à l'adresse <http://www.jurisprudence.bj/>. Les décisions du Tribunal de Commerce de Cotonou sont accessibles sur son site web, à l'adresse www.tribunalcommercecotonou.bj/activites/decisions-de-justice. La Cour constitutionnelle publie les décisions rendues sous format PDF à l'adresse <https://courconstitutionnelle.bj/decisions-2/>

Conservation des données numériques

D'après le Directeur des Services d'Information du Ministère de la Justice, les données sont stockées sur le Data Center national. Les données qui y sont conservées le sont conformément aux dispositions de la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin et la loi de 2020-35 modifiant cette loi. En effet, le code du numérique constitue une avancée notable dans le secteur des télécommunications. Il clarifie le rôle de chaque acteur en matière d'Internet. Il régit le droit pénal applicable en matière de crimes et délits commis en ligne.

Le numérique, un vecteur d'accès à la justice.

L'utilisateur a le choix de faire une demande par voie électronique ou de le faire au moyen de support papier. C'est le cas du tribunal de commerce de Cotonou. Un processus dématérialisé facultatif pour le règlement des petits litiges. Au tribunal de commerce de Cotonou, la saisine en ligne est possible pour les petites créances. L'installation de portails facilite une meilleure accessibilité de la justice. Tous les services dématérialisés se font à partir de la plateforme nationale des services publiques à l'adresse <https://service-public.bj/public/services/e-services>. Cette plateforme donne accès aux différents services regroupés par thématiques. La consultation à distance de l'état d'avancement de son affaire judiciaire sur un portail personnel et sécurisé. Le numérique donne accès, grâce à une transmission sécurisée sur le portail, à certains documents dématérialisés, relatifs à ces mêmes procédures, tels que des avis, des convocations et des récépissés. La consultation d'une affaire judiciaire est désormais possible, aux fins d'information, par les agents de greffe, via le portail du service d'accueil unique du justiciable, service interne au ministère de la justice. La réalisation des statistiques est plus aisée avec le numérique.

Obstacles à la dématérialisation de la justice

Les difficultés d'accès à la justice pourraient se résumer à des barrières financières, informationnelles, géographiques et psychologiques. Il existe plusieurs inégalités dans l'accès à la justice.

Barrières informationnelles

On pourrait citer comme frein pour ester en justice, le manque d'information à propos du système de justice. Il faut y ajouter les barrières géographiques et psychologiques.

Face à cette problématique, la technologie offre de multiples avantages pour atténuer ces barrières d'accès. Il est dès lors d'autant plus pertinent d'explorer les usages des TIC des justiciables d'accès à des services juridiques, en prenant soin d'intégrer une vision élargie de l'accès à la justice qui tienne compte de tous les aspects liés à la technologie au Bénin.

Cyberjustice, défis pour l'accès à l'information juridique

Il est important d'examiner les changements amenés par les TIC sur l'offre des services juridiques et sur le développement des connaissances juridiques. Selon Benyekhlef et al. (2003), le terme cyberjustice désigne à la fois l'intégration des TIC dans les modes de règlements de litiges judiciaires et extrajudiciaires et la mise en réseau par le numérique des différentes parties prenantes dans les

affaires judiciaires. La cyberjustice vise ainsi la modernisation, la mise en réseau et la réingénierie des procédures judiciaires permettant la circulation des données entre les différents acteurs d'une chaîne d'information mais aussi le partage d'information juridique (Bahary-Dionne, 2018). La cyberjustice s'exerce non seulement au profit des professionnels du droit, mais aussi des justiciables « principalement en intégrant les TIC dans le processus judiciaire et en mettant à la disposition des usagers des outils de simplification et de vulgarisation des procédures judiciaires et du droit (McGill, s. d.). Il apparaît donc nécessaire de concevoir une politique publique sur l'accessibilité des sources primaires du droit et de l'information juridique en ligne.

Le projet e-justice au Bénin

Le projet e-justice est un projet du Gouvernement de la République du Bénin, qui vise à mettre en place un système d'information global de gestion de toutes les procédures pénales, civiles. Il prend en compte la connectivité, l'interconnexion entre toutes les juridictions et autres entités, la création d'un réseau sectoriel pour la justice, qui sera interconnecté avec d'autres réseaux sectoriels, la dématérialisation des processus et enfin le volet équipement qui passe par la modernisation de l'existant. La connectivité, l'interconnexion, les processus et procédures, les équipements et les compétences sont les cinq périmètres de e-justice.

Problèmes liés à la numérisation de la justice

Les difficultés qui peuvent résulter de la numérisation de la justice sont : i) la prise en compte insuffisante du justiciable (Hughes, 2013) ; ii) l'augmentation de la fracture numérique (Jeuland, 2019) et (Zannou, 2021) ; iii) le sentiment de déshumanisation de l'administration et de la justice (Gadbin-George, 2020) ; iv) la complexité des démarches si le parcours sur Internet est mal conçu et difficulté de contacter un agent pour l'assistance ; v) l'éloignement des usagers du service public ayant des difficultés avec le matériel informatique à cause des difficultés d'accès aux équipements, soit l'insuffisance de connaissance sur l'utilisation des outils informatiques, soit la faible couverture internet de leur zone ou encore des difficultés liées à la maîtrise de la langue française ; vi) les problèmes de dysfonctionnement de la plateforme qui fait payer le justiciable plus que nécessaire en invalidant certains paiements ; vii) un faible suivi et traitement des plaintes ; et viii) l'émergence de nouveaux acteurs (legaltech, informaticiens) qui pourraient concurrencer l'institution judiciaire.

Pistes de solutions pour réussir la dématérialisation de la justice

Les solutions proposées pour la réussite de la dématérialisation de la justice sont un ensemble de mesures et d'actions à prendre : i) avoir une approche

progressiste ; ii) expérimenter avant de généraliser, iii) maîtriser l'énergie électrique ; iv) former les acteurs de la justice aux compétences numériques nécessaires ; v) Installer les équipements informatiques adéquats ; vi) assurer la connexion à la fibre optique et l'interconnexion de toutes les directions et juridictions ; vii) tenir compte de la fracture numérique ; viii) assurer la sécurité juridique de tous les actes dématérialisés ; ix) assurer le respect de la vie privée avec l'open data des décisions de justice : la pseudonymisation des décisions de justice ; x) rendre les plateformes accessibles en langues locales avec assistant vocal ; xi) créer des centres de services numériques dans chaque département et/ou mairie ; xii) accélérer la dématérialisation et la simplification des procédures ; xiii) expérimenter et généraliser la communication électronique entre juridictions, justiciables et auxiliaires et opérationnaliser la signature numérique ; xiv) créer un appui administratif pour le projet de dématérialisation et de simplification avec un comité de pilotage (magistrat, greffiers, avocats, informaticiens etc.) ; xv) reformer les procédures en matière civile pour assurer leur dématérialisation et leur simplification ; xvi) dématérialiser les procédures pénales ; xvii) associer les associations des consommateurs au développement et à l'utilisation des applications informatiques ; xviii) renforcer la sécurisation des données à caractère personnel ; xix) développer des outils technologiques d'aide à la décision et d'aide à la rédaction des jugements par les magistrats ; xx) renforcer les capacités du ministère de la justice pour lui permettre de jouer un rôle central et actif pour réguler, accompagner, anticiper et orienter les évolutions technologiques dans le domaine du droit et de la justice ; xxi) fixer un cadre juridique et déontologique plus précis et approprié pour la mise à disposition du public des décisions de justice ; xxii) fixer un cadre juridique plus précis pour les plates-formes de prestations juridiques et d'aide à la saisine de la justice ; xxiii) fixer un cadre juridique précis et protecteur pour le justiciable permettant le développement du règlement alternatif des litiges en ligne et mettre en place un dispositif public de résolution des litiges en ligne piloté par le ministère de la justice ; xxiv) encourager le développement régulé de l'exploitation des données judiciaires, sous le pilotage de la Cour suprême, en lien avec sa mission d'harmonisation des jurisprudences et de diffusion des décisions de justice

Conclusion

L'open data vise la diffusion des décisions de justice et la constitution d'une base de données jurisprudentielles. Par ailleurs, l'attrait pour le numérique doit prendre en compte la fracture numérique qui désigne les inégalités dans l'accès au numérique et dans leur utilisation. Avec la loi n° 2020 du 08 avril 2020 portant modernisation de la justice au Bénin, le numérique porte le projet de modernisation de la justice. L'objectif recherché est de renforcer la qualité et l'accessibilité de la justice pour le justiciable. On a assisté jusque-là dans

certaines juridictions à l'usage des applications métiers par les acteurs de la justice et la naissance de certaines plateformes (e-casier judiciaire, e-certificat de nationalité). D'autres actes et services sont délivrés tels que les attestations de non-faillite, la consultation des rôles d'audience en ligne. Il est important de prendre en compte un certain nombre d'aspects essentiels au risque de pas atteindre les objectifs escomptés.

Références bibliographiques

Bahary-Dionne, A. (2018). L'accès à la justice en contexte numérique : l'information juridique par et pour les justiciables sur les médias sociaux. *Windsor Yearbook of Access to Justice / Recueil annuel de Windsor d'accès à la justice*, 35, 337-362. <https://doi.org/10.22329/wyaj.v35i0.5784>

Benyekhlef, K., Gélinas, F., Khouzam, R. et Canivet, G. P. (2003). *Le règlement en ligne des conflits: enjeux de la cyberjustice*. Romillat.

Gadbin-George, G. (2020). Transformation, modernisation, déshumanisation de la justice : l'exemple de l'Angleterre et du Pays de Galles. *Droit et société*, 104(1), 123-143. <https://doi.org/10.3917/drs1.104.0123>

Hughes, P. (2013). Advancing Access to Justice Through Generic Solutions: The Risk of Perpetuating Exclusion. *Windsor Yearbook on Access to Justice*, 31(1), 1.

Jeuland, E. (2019). Justice numérique, justice inique ? *Les Cahiers de la Justice*, 2(2), 193-199. <https://doi.org/10.3917/cdlj.1902.0193>

Justice numérique: le Conseil adopte des conclusions sur la numérisation pour améliorer l'accès à la justice. (s. d.). <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/10/13/digital-justice-council-adopts-conclusions-on-digitalisation-to-improve-access-to-justice/>

Loi N° 2020-08 du 23 avril 2020 portant modernisation de la justice. - *LEGIS.BJ.* (s. d.). https://legis.cdi.j.bj/index.php/loi-n-2020-08-du-23-avril-2020-portant-modernisation-de-la-justice;isad?sf_culture=en

McGill, J. (s. d.). *Mobile and Web-based Legal Apps: Opportunities, Risks and & middot; PDF file 2019-06-13 & middot; Mobile and Web-based Legal Apps: Opportunities, Risks and Information Gaps Jena McGill, Suzanne - [PDF Document].* fdocuments.in. <https://fdocuments.in/document/mobile-and-web-based-legal-apps-opportunities-risks-and-2019-06-13-mobile-and.html>

MND / *Actualités.* (s. d.). <https://numerique.gouv.bj/actualites/article.php?IDArticle=149>

Zannou, L. R. (2021). La justice numérique : réalité, crainte et projection. *Lex Electronica*, 26(2), 173.